changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout veur des douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au recechangement de domicite.

d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné (art, 231 du Code des douanes) être rapporté au receveur des douanes du port En cas de vente du navire l'acte de francisation doit impérativement de l'acte de vente visé par le service des Affaires maritimes (1).

verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture tographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisaion à son nom, présenter ou adresser au même receveur des douanes deux phode moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francition en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, malgré l'acte de vente, A défaut d'accomplissement de ces formalités – appelées mutasation et de navigation continuera de lui être réclamé.

La vente d'un navire à un ressortissant d'un État tiers à la Communomique européen doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au nauté européenne ou d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace écoreceveur des douanes et à la souscription d'une déclaration d'exportation. Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du receveur des douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous les renseignements utiles. (1) Le visa des Affaires maritimes est supprimé pour les transactions portant sur des navires de plaisance sans rôle d'équipage



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lincaullemany.

# ACTE DE FRANCISATION

Nº 19957 4006 I, 12895 Altacki a Grast nows law - 1 19417

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,

601 10a déclare que le

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Mys Paris, 1e 00 04

des Finances et de l'Industrie :

Par délégation du ministre de l'Économie,

directeur général des douanes

Nº 303 B - IMPRIMERIE NATIONALE

& SOPROPRIÉTAIRE(S)	Nom: QUELEN  Prénoms: H&M.  Date de naissance: 01 out Adult.  Lieu: Date de naissance: 01 out Adult.  Nationalite: Doublet de nome de propriétaire):  Adresse en France: Ault Monten et dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire):		Nom du precedent proprietaire (le cas echeant) :	<ol> <li>Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.</li> </ol> — 3 —
CARACTÉRISTIQUES	BATEAU  Type du navire:  Noms anjérieurs:  Noms et adresses:  Nome de construction:  Nome de de construction superieures:  Nome de máts:  Nome adresses:  Nome adresse	Société :	Renseignements complémentaires :	(annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours, longueur totale, etc.)  —2—

### PROPRIÉTAIRE(S)

1 50
Nom : Prénoms : Date de naissance : Lieu : Nationalité : Profession : Adresse en France : Adresse : Adress

#### PROPRIÉTAIRE(S)

4.5	—5—
ffaires maritimes de la	tte photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la
man ( ) in the contract of the	as é
The state of the s	
THE REAL PROPERTY OF THE PROPE	

Cachet du bureau Cachet du bureau Cachet du bureau Cachet du bureau CHANGEMENTS DE PORT D'ATTACHE Signature du receveur : -13 Signature du receveur : Navire inscrit au bureau de douane de Signature du receveur : Navire inscrit au bureau de douane de Signature du receveur : Navire inscrit au bureau de douane de Navire inscrit au bureau de douane de sous le n° sous le n° sous le n° sous le n° <u>e</u> <u>e</u> Cachet du bureau Cachet du bulleau CHANGEMENTS DE PORT D'ATTACHE - 12-Lieu de la 1ºº francisation : 91. Nollo Signature du receveur : Navire inscrit au burgau de douane de Signature du regeveur : Navire inscrit au bureau de douane de Navire inscrit au bureau de douane de Signature du receveur : Signature du receveur Navire inscrit au bureau de douar Port d'attache initial: N° d'inscription : sous le n° sous le n° sous le n° sous le r

## PERCEPTION DU DROIT ANNUEL DE FRANCISATION ET DE NAVIGATION

Annee Way 1	Année
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
3 400 10	
Somme perçue : 16 6	Somme perçue
N° de quittance :	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature of receveur:
2	9
Année	Annee
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
	Doto :
Date	Date.
Somme perçue :	Somme perçue :
N° de quittance :	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature du receveur :
3	7
Année	Année
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
177(101)((10))(10)(10)(10)(10)(10)(10)(10)(	
Date:	Date:
Somme perçue :	Somme perçue :
N° de quittance :	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature du receveur :
4	8
Année	Année
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
CONTRACTOR	
Date:	Date:
Somme perçue :	Somme perçue :
N° de quittance :	N° de quittance :

S'il effectue le réglement par chèque bancaire ou postal ou par mandat, le plaisancier n'a pas à se présenter au bureau de douane. Il lui suffit de coller à la case « ad hoc » le talon de contrôle revêtu du cachet d'authentification que lui a retourné le receveur du bureau de douane du port d'attache après paiement.

Signature du receveur :

Signature du receveur :

## PERCEPTION DU DROIT ANNUEL DE FRANCISATION ET DE NAVIGATION

-	ıo
Année	Année
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
	**************************************
Date:	Date:
Somme perçue :	Somme perçue :
N° de quittance :	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature du receveur :
Année	Année
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
Date:	Date:
Somme perçue :	Somme perçue :
N° de quittance :	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature du receveur :
Année	7 Année
Bureau de douane de :	Bureau de douane de :
Date:	Date:
Somme perçue :	Somme perçue :
N° de quittance:	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature du receveur :
4	80
Bureau de douane de :	Annee
	bufeau de douane de :
Date:	Date:
Somme perçue :	Somme perçue:
N° de quittance :	N° de quittance :
Signature du receveur :	Signature du receveur :

S'il effectue le règlement par chèque bancaire ou postal ou par mandat, le plaisancier n'a pas à se présenter au bureau de douane. Il lui suffit de coller à la case « ad hoc »le talon de contrôle revêtu du cachet d'authentification que lui a retourné le receveur du bureau de douane du port d'attache après paiement.